

# Non à l'initiative de limitation de l'UDC

## le 27 septembre 2020

---

### Une attaque contre la liberté

La libre circulation des personnes réalise en Europe ce que la liberté d'établissement entre les cantons réalise depuis 1848 : les citoyens et leurs familles peuvent choisir le lieu de leur propre vie avec un contrat de travail. L'initiative s'oppose à cette liberté en Europe. Les citoyennes et citoyens suisses n'auraient plus un droit à travailler dans l'espace économique européen. Sur un total de 770 000 Suisses et Suissesses de l'étranger, plus de 470 000 vivent dans les États de l'UE et de l'EEE. Et les Européens en Suisse perdraient leurs droits légaux et deviennent dépendants de quotas et de permis bureaucratiques.

### Une attaque contre la voie bilatérale

L'accord sur la libre circulation des personnes est un élément central des accords bilatéraux. S'il est dénoncé, d'autres accords importants pour la Suisse cesseront de s'appliquer après six mois en raison des dispositions qu'ils contiennent : l'Accord sur les marchés publics, l'Accord sur les transports aériens, l'Accord sur les obstacles techniques au commerce, l'Accord de coopération scientifique et technique, l'Accord sur le commerce des produits agricoles et l'Accord sur les transports de personnes et de marchandises par rail et par route. Ces accords, qui sont en vigueur depuis 2002, ont donné une forte impulsion à la croissance économique de la Suisse et sont d'une grande importance pour l'économie suisse et pour la sauvegarde des emplois. Il convient de souligner en particulier que l'abolition de l'accord sur le transport aérien compromettrait gravement l'existence de Swiss et des trois aéroports de Bâle, Genève et Zurich. Le Brexit montre également où mènerait une politique de sortie. Outre la pandémie et sa très grave récession, de nouveaux problèmes seront créés sans nécessité et la reprise économique sera beaucoup plus difficile et prendra plus de temps pour revenir au niveau de la fin 2019. La libre circulation a permis à la Suisse de sortir de la récession au début du siècle. Sans elle, le pays risque de retomber dans la récession.

De temps en temps, des ajustements aux accords bilatéraux sont nécessaires pour que la Suisse ne perde pas sa compétitivité et son attrait pour les investisseurs étrangers. Mais sans la libre circulation des personnes, aucun accord-cadre ne sera possible non plus, ce qui est essentiel pour la politique climatique et l'économie numérique en particulier, et qui permet et garantit la poursuite de la voie bilatérale éprouvée. Avec l'abolition de la libre circulation des personnes et les six accords, la base et l'espoir pour la négociation d'un accord de libre-échange moderne avec l'UE disparaissent également.

## Une attaque contre les conditions de travail équitables

La fin de la libre circulation des personnes n'entraînerait pas de réduction significative de la population. En effet, en raison de sa structure démographique, la Suisse est dépendante de la main-d'œuvre étrangère, que ce soit dans les hôpitaux, les foyers, l'hôtellerie et la restauration, l'agriculture et bien d'autres secteurs. L'industrie dépend de spécialistes qualifiés qui, à leur tour, contribuent à la création d'autres emplois. La liberté de circulation n'a pas conduit à une réduction générale des niveaux de salaire, bien au contraire. L'initiative de limitation met cette réalisation en péril. En effet ces personnes et leurs familles auront un statut juridique moins favorable. Cela aura à son tour un impact négatif sur la qualification du personnel - et les chercheurs et enseignants de haut niveau des pays de l'UE seraient encore plus difficiles à attirer sans la liberté de circulation et les liens avec les programmes de recherche de l'UE.

Nous ne voulons en aucun cas un retour aux conditions indignes du statut des travailleurs saisonniers, à la discrimination et à la séparation des parents et des enfants sans sécurité juridique. Les personnes et leurs familles ont droit à des conditions de travail et de vie équitables et conformes aux droits de l'homme, comme nous l'attendons pour les Suisses dans les États de l'UE et de l'EEE.

## Non à une nouvelle attaque après peu de temps

L'initiative de limitation ne reconnaît pas que le Parlement a correctement mis en œuvre, dans le cadre de la Constitution, l'initiative dite « contre d'immigration massive », qui a été adoptée de justesse par le peuple et les cantons en 2014. En effet, l'UE n'était pas prête à une renégociation et il n'y avait pas de disposition pour la dénonciation. Il ne peut être question d'une violation de la Constitution par le Parlement. L'UDC associe donc l'initiative de limitation à des accusations insoutenables et, après très peu de temps, fait une nouvelle tentative malgré les conditions cadres modifiées. Cette initiative constitue une épreuve de force et, en plus des considérations déjà mentionnées, mérite d'être massivement rejetée dans les urnes pour cette seule raison. Il faut respecter le principe éprouvé selon lequel il est de bonne politique que les décisions constitutionnelles prises démocratiquement et leur mise en œuvre ne soient pas remises en question après une brève période, dans ce cas après six ans seulement.



Prof. em. Thomas Cottier  
président